

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : C'est la modification du PLU n° 8, je vous rappelle qu'il y en a quatre qui ont déjà été engagées dans le cadre de la planification de ville centre depuis l'adoption du PLU en 2005, que trois procédures de révision simplifiée sont en cours, Sergent Blandan, Confluence, Nexance, Girondins, que l'enquête publique sur la modification n° 8 est en cours, du 1^{er} juin au 6 juillet : dépêchez-vous si vous avez des remarques à faire, ultimes. Toutes les mairies d'arrondissement ont été consultées. Les Conseils d'arrondissement se sont prononcés, je crois, à l'unanimité, de manière favorable. Je pensais qu'avec un tel consensus évidemment, je pourrais me dispenser de vous énumérer les modifications, qu'elles soient réglementaires ou graphiques, mais dans le 2^e arrondissement, je crois qu'il y a eu un vote séparé sur la modification n° 75. Donc je vais peut-être laisser intervenir le 2^e arrondissement et je répondrai ensuite.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, dans ce projet de modification du PLU, quelques lignes ont retenu toute notre attention. Notamment la modification de normes qui vont régir le stationnement.

Ce n'est pas du détail, car ces nouvelles normes vont impacter profondément le fonctionnement du Sud de la Presqu'île.

Je veux parler en particulier des dispositions qui concernent le nombre de places de stationnement exigible pour des bureaux : 1 place pour 240 m² de SHON minimum/1 place pour 120 m² de SHON maximum.

Ces normes de stationnement préfigurent celles que vous allez appliquer sur la ZAC 2 de la Confluence lors de la prochaine révision du PLU. Tout cela revient à réduire subrepticement le stationnement dans les immeubles.

Je vous le dis maintenant, nous sommes tout à fait contre, même si sur Confluence, il est prévu une mutualisation du stationnement.

Avec de telles normes de stationnement, déjà basses, vous comptez faire de Confluence un quartier sans voiture. Alors que nous n'avons pas de transport en commun adapté au quartier et que des milliers d'habitants et d'emplois sont attendus.

En dehors du tramway, nous n'avons que deux lignes de bus, cela sera notoirement insuffisant. D'autre part, des Lyonnais ont besoin de leur voiture pour se déplacer et ne peuvent facilement aller jusqu'aux parkings mutualisés qui seront en périphérie du quartier.

Vous n'avez toujours pas pris la mesure du problème du stationnement à Confluence, qui reste un point noir du nouveau quartier, malgré nos avertissements.

Aussi, le Groupe Lyon Divers Droite demande un vote séparé sur ce dossier. Nous voterons pour les modifications du PLU présentées sur les autres points. En revanche, nous ne cautionnerons pas celles qui concernent le stationnement dans le 2^e arrondissement. Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Nous sommes appelés à donner un avis au projet de modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme actuellement soumis à enquête publique qui se terminera effectivement dans deux jours. Les différentes modifications visent à intégrer dans les documents d'urbanisme, un certain nombre de projets décidés et en cours. Je n'en ferai pas bien sûr un tour exhaustif, mais je m'arrêterai simplement sur quelques uns d'entre eux :

- D'abord sur l'Hôtel Dieu puisqu'il fait parti des dossiers qui font l'objet d'une modification au PLU pour permettre la construction sur l'arrière de l'Hôtel Dieu. Nous souhaitons redire ici notre contestation sur l'absence de conservation au sein de ce bâtiment emblématique d'un certain nombre d'activités médicales, notre regret que nous n'ayons pas profité de cette occasion pour faire de ce bâtiment une vitrine pour nos universités, pour nos pôles de compétitivité, ou pour en général, le savoir-faire lyonnais qui aurait trouvé dans ce bâtiment là une vitrine exceptionnelle.

A contrario, et c'est toujours dans les modifications du PLU, l'Etat a, contrairement à vous, choisi l'intérêt général en ce qui concerne la reconversion des anciennes prisons Saint Paul et Saint Joseph avec le projet de l'Université catholique.

Et pour aller un peu plus loin et évoquer les questions de stationnement pour Confluence 2, nous avons bien noté, puisque vous l'avez affiché, votre volonté de limiter le nombre de création de places de stationnement. A partir du moment où il s'agit d'un acte d'achat d'appartement ou de location de bureau, en connaissance de cause, il sera intéressant de voir de quelle façon le marché se comporte sur ce plan là.

Il y a bien sûr dans d'autres arrondissements, d'autres évolutions du PLU. Certaines sont liées à l'avancée de certains grands projets comme le projet de la Duchère ou l'aménagement de Mermoz suite à la destruction de l'autopont.

D'autres modifications sont issues de conséquences un peu plus malheureuses. Je pense notamment au centre Elise Rivet suite à la débâcle de la SACVL qui a obligé à revoir le projet.

Mais dans ces différentes modifications du PLU, ce à quoi nous pouvons assister, c'est finalement une tendance vers la densification urbaine, une tendance vers la réduction du nombre de stationnements, une réorganisation des documents d'urbanisme autour de la mise en place de grandes lignes de transports en commun. Ces orientations, nous les partageons en partie, et je crois qu'il sera intéressant d'avoir à terme, et sans doute à l'occasion d'une révision plus générale du PLU, une véritable réflexion sur la ville, sur sa densification, sur l'organisation des déplacements dans cette ville. A travers cette modification du PLU, si nous en devinons les tendances, il serait bien d'en envisager les conséquences pour pouvoir dire aux Lyonnais ce que sera la ville de demain, au regard des aménagements et des horizons futurs. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Donc nous allons procéder à un vote séparé.

Vote sur la modification n° 75 ayant un impact sur le stationnement dans le 2^e arrondissement : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le Groupe Lyon Divers Droite a voté contre. Mmes de Lavernée et d'Anglejan se sont abstenues).

Vote sur le dossier dans sa globalité : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à la majorité absolue.

(Adopté.)